



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_13_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,*

Objet :

Convention de formation Analyse des pratiques professionnelles avec ZILBER Bertrand

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec Monsieur ZILBER Bertrand – 9, rue Adrien Ricard – 38000 GRENOBLE :

Une convention de formation afin de fixer les modalités de collaboration entre le CCAS de Vif et Monsieur ZILBER Bertrand pour une mission d'animation de sessions d'analyse des pratiques professionnelles à destination des équipes des différents services du Centre Communal d'Action Sociale.

Ces interventions auront lieu sur la période de février à décembre 2026 les jeudis de 15h00 à 16h30 en salle de réunion de l'Espace Olympe de Gouges – Place Jean Couturier – 38450 VIF.

La prestation aura une durée totale de 7 séances de 1,5 heures pour un coût total de 1393 € TTC (mille trois cent quatre vingt treize euros) détaillée comme suit :

- 1,5 heures d'Analyse de la Pratique Professionnelle à 120 €/h soit 180 € par séance
- 19 € de frais de déplacement par séance

Pour un montant de 199 € TTC (cent quatre vingt dix neuf euros) par séance.

Une rencontre bilan à la fin de la prestation peut être faite, elle sera facturée au prix de 60€.

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif,